

MAITRE DE CEREMONIE

Direction de la proximité et des services au public / Services funéraires / Pompes funèbres

Lieu d'affectation : Dépôt au Centre Technique Municipal –

<u>Cadre statutaire</u>	<u>Cotation RIFSEEP</u>	<u>Temps de travail</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Catégorie : C - Filière : Technique - Cadre d'emplois : Adjointes techniques territoriaux 	C3	Temps complet
<u>Situation fonctionnelle</u> <ul style="list-style-type: none"> - Référent hiérarchique - Positionnement 	Responsable d'exploitation des pompes funèbres Au sein du pôle funéraire composé de 36 personnes, vous faites partie d'une équipe de 17 agents.	
<u>Relations fonctionnelles</u> <ul style="list-style-type: none"> - Internes - Externes 	Relations permanentes avec les agents du service notamment assistants funéraires, gardiens de cimetières Contacts directs avec les familles - Relations permanentes avec différents services : police, représentants des cultes, crematorium, cimetières, funérarium, chambres mortuaires des hôpitaux, cliniques, maisons de retraite,...	
<u>Mission principale</u>	Vous participez au déroulement des funérailles organisées par les conseillers funéraires en exécutant les différentes prestations funéraires commandées par les familles dont les transports de corps avant mise en bière.	
<u>Activités du poste</u>	<p>Assurer la gestion matérielle des funérailles Effectuer les démarches administratives liées aux opérations funéraires auprès des services de l'état-civil, des mairies et hôpitaux Matérialiser la commande de la famille (préparation de cercueils...) Assurer le déroulement des funérailles selon nécessités de service Préparer et structurer les recueils, hommages et cérémonies avec les familles Tenir le rôle d'officier lors de la cérémonie</p> <p>Exécuter les prestations de pompes funèbres selon la définition légale dans le cadre de l'habilitation préfectorale délivrée à la Régie Municipale des Pompes Funèbres Effectuer le transport de corps avant et après mise en bière, toilette, mise en bière, inhumation, etc. Guider les familles le jour des obsèques. Effectuer le transport de corps sur réquisition de police (décès sur voie publique, mort suspecte...).</p> <p>Conduite et préparation de fourgons mortuaires (avant ou après mise en bière) Assurer la préparation matérielle des convois (cercueils, véhicules, fleurs...) Elaborer le trajet Veiller à l'entretien des véhicules, des matériels et des vêtements</p> <p><i>Selon les nécessités de service, accueil et renseignement des familles, organisation des obsèques et participation à toutes activités techniques ou administratives rendues nécessaires pour les besoins du service</i></p>	
<u>Compétences requises</u>	Titulaire du diplôme national (formation théorique & pratique) ou équivalence ou CQP (cf Loi 2008-1350, Décret 2012-608, arrêté 30/04/2012, arrêté 30/04/2012, Décret n°2013-1194) Aptitudes physiques pour le portage de charges lourdes Bonne présentation - Sens du contact et de la relation humaine - Capacité à encadrer et travailler en équipe - Discrétion, tact et rigueur - Sens de l'organisation et de la perfection (protocole) Grande disponibilité et sens du service public Permis B obligatoire	
<u>Observations</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Formation</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et pratique de la législation funéraire sanctionnée par le diplôme national (70H - art. L.2223-25-1 du C.G.C.T.). ▪ <u>Horaires de travail</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Présence pendant les heures d'ouverture du service de : 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 <u>mais</u> les horaires sont modulables en fonction des nécessités de service. - Travail le samedi selon les nécessités de service et par roulement - L'agent est soumis au système de l'astreinte à domicile : environ 1 semaine sur 4 et peut-être appelé à se déplacer en dehors des heures normales de travail, la nuit ou les week-ends/ fériés compris, pour effectuer, à la demande des familles ou sur réquisition de police, des prestations de pompes funèbres selon la définition légale et conformément à l'habilitation préfectorale délivrée à la Régie Municipale des Pompes Funèbres, - Possibilité de transport à longue distance pouvant nécessiter des absences de plusieurs jours. ▪ <u>Tenue de travail</u> : le service fournira une tenue (costume, cravate, chemise, chaussures...) dont le port est impératif. 	